

REUNION DU 01 DECEMBRE 2009

Le premier décembre deux mil neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la Présidence de Monsieur André GUEVARA, Maire.

Etaient présents : Monsieur André GUEVARA, Maire

Monsieur Patrick HAMARD et Monsieur Jean-Claude LEAU, adjoints

M. Romaric LECOINTRE, Mme. Geneviève BELLIER, M. Jérôme BELLIER, Mme Marie-Thérèse CROZA, Mlle Laurie CALLEJON, Mme. Chantal GIRAULT, M. Thierry DELAUNOY, M. Patrick CAYON, M. Ludovic ROCTON, Mme Maylis THURET, M. Anthony AUDOUIN et Mme Virginie HARDOUIN, Conseillers

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony AUDOUIN,

Date de convocation : 21 novembre 2009

Date d'affichage : 3 décembre 2009

QUESTION A AJOUTER :

DELIBERATION - DROIT DE PATURAGE LEAU MICHEL - ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2008

SOMMAIRE :

1°) DELIBERATION - CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ere CLASSE

2°) DELIBERATION - TARIFS SALLE DES FETES 2010

3°) DELIBERATION - DROIT DE PATURAGE EARL DURAND, LEAU ET MARQUET

4°) DELIBERATION - DROIT DE PLACE - PLACE DE CAVIRE

5°) DELIBERATION - CONVENTION ATESAT

6°) DELIBERATION - DROIT DE PATURAGE LEAU MICHEL - ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2008

7°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

1°) DELIBERATION - DROIT DE PATURAGE LEAU MICHEL - ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 16 DECEMBRE 2008

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit annuler la délibération prise lors de la séance de Conseil Municipal du 16 décembre 2008 concernant le droit de pâturage de Monsieur et Madame LEAU Michel.

En effet, Monsieur et Madame LEAU Michel ont réglé en date du 28 janvier 2009 la somme de 38.38 Euros correspondant aux années 2003 - 2004 - 2005 - 2006 - 2007 et 2008 soit 6.39 €uros par an. Le conseil municipal doit donc prendre une nouvelle délibération pour le montant du droit de pâturage de 2009.

Après avoir annulé la délibération du 16 décembre 2008, le conseil municipal, fixe le droit de pâturage de Monsieur et Madame LEAU à 6.52 € pour l'année 2009.

2°) DELIBERATION - CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 1ere CLASSE

Le Conseil Municipal en vertu de l'art. 34 de la loi du 26/01/84 est compétent pour la création des emplois.

Madame DUBLE Ketty occupant le poste d'adjoint administratif territorial 2ème classe vient d'obtenir avec succès son examen d'adjoint administratif de 1ère classe, en date du 28 octobre 2009. De ce fait, Madame DUBLE Ketty fait valoir ses droits à une demande d'avancement au grade d'adjoint administratif de 1ère classe.

Ce poste étant inexistant ce jour, il appartient au conseil municipal de le créer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif de 1ère classe.

3°) DELIBERATION - TARIF SALLE DES FETES 2010

	SAMEDI/DIMANCHE OU JOUR FERIE OU REVEILLON		SAMEDI ET DIMANCHE		UN JOUR DE SEMAINE	
	Hors commune	commune	Hors commune	commune	Hors commune	Commune
Gde salle - demi-journée :Concours de belote, lotos	109.00	53.00	130.00	64.00	97.00	45.00
Forfait Club du 3ème âge + Chorale (SAUF SOIREES DANSANTES) (2)	300.00					
GDE SALLE+ PETITE SALLE+ CUISINE Max 150 pers	430.00	241.00	473.00	423.00		
GDE SALLE + CUISINE	340.00	191.00	372.00	253.00	258.00	
PETITE SALLE Max 40 pers	63.00	34.00				29.00
PETITE SALLE+ CUISINE	163.00	97.00	191.00	127.00	152.00	74.00
Forfait Vaisselle Grande salle	55.00	34.00	66.00	43.00	43.00	34.00
Forfait vaisselle petite salle	34.00	25.00	43.00	41.00	34.00	25.00

Après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- 1) Toutes les associations bénéficieront de -20% à chaque location.
- 2) Le forfait de la chorale comprend la mise à disposition de la salle pour les répétitions uniquement. Celui du 3ème âge comprend la mise à disposition de la salle pour les mercredis.
- 3) Les employés municipaux bénéficieront comme les années précédentes de -20% pour une location par an.
- 4) de ne pas mettre à disposition le lave-vaisselle aux locataires de la salle des fêtes.

4°) DELIBERATION - DROIT DE PATURAGE EURL DURAND, LEAU ET MARQUET

Monsieur de Maire propose de renouveler la demande de l'EARL DURAND, M. LEAU et M. MARQUET concernant le droit de pâturage pour l'année 2010 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs.

Les tarifs sont donc les suivants :

- EARL DURAND : 238.23 €
- M. LEAU : 6.52 €
- M. MARQUET : 6.50 €

5°) DELIBERATION - DROIT DE PLACE - PLACE DE CAVIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter pour l'année 2010 les droits de place pour l'emplacement utilisé chaque semaine Place de Cavire.

Les tarifs sont les suivants :

M. SAVIGNARD. : 51.50 €

M. DAGORNO : 51.50

La Tiote Pizz' : 51.50 €

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'appliquer la gratuité du droit de place sur le marché 2010 pour M. DAGORNO et La Tiote Pizz'.

6°) DELIBERATION - CONVENTION ATESAT

Vu le décret n° 2002-1205 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements.

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Ne sollicite pas la direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Maine et Loire pour assurer une mission d'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) à compter du 1^{er} janvier 2010.
- N'autorise pas le maire à mettre au point avec la DDEA la convention d'ATESAT fixant le contenu des missions retenues, les modalités de leur mise en œuvre et la rémunération des dites missions.
- N'autorise pas le maire à signer la convention d'ATESAT et à prendre toute décision concernant son exécution ou son règlement.

7°) DIVERS

☞ Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Sous-Préfet dans lequel il fait part qu'un débat sur l'identité nationale aura lieu le 9 décembre 2009 à 18 h00 à la salle Beaufort à SAUMUR.

☞ Publicité Bulletin municipal : 8 annonces à 60 € et 3 annonces à 40 € reçues à ce jour.

☞ Location du T3 du presbytère : le conseil municipal est d'accord pour le louer.

☞ Orientations budgétaires : Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'établir des projets pour l'année 2010. Il encourage pour cela les différentes commissions à se réunir rapidement.

☞ Visuels poste : une réunion Commission Communication aura lieu ultérieurement pour décider des visuels qui seront édités sur les enveloppes pré-affranchies.

☞ Demande de Madame Esnault : Rencontre avec M. Esnault le samedi 5 décembre 2009

☞ Gaz : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur BAYON, attaché commercial de GPL. Ce dernier a revu les tarifs à la baisse. Une réduction de 300 euros par tonnes de gaz va être appliquée.

☞ La prochaine réunion du conseil municipal a été fixée le mardi 12 janvier 2010 à 20h30.

☞ Compte-rendu des commissions :

THIERRY DELAUNOY, représentant communal auprès de l'OGEC:

- Assemblée Générale de l'école Saint Jacques du 28 novembre 2009 : Bilan financier tendu. 40 enfants inscrits à ce jour. Le marche de Noël aura lieu le 5 décembre 2009 dans la cour de l'école
- SIEML : L'assemblée générale aura lieu le 9 décembre 2009 à Andard.

PATRICK CAYON, représentant communal de l'école « Les Tournesols »:

- Conseil d'école du 19 novembre 2009 : 106 élèves inscrits à ce jour. Projet de l'école : classe découverte de 5 jours en montagne. L'équipe enseignante se renseigne pour organiser un spectacle courant février. Le marché de Noël aura lieu le vendredi 11 décembre à partir de 18h30 dans la cour de l'école.

ANTHONY AUDOUIN commission Communication :

- Bulletin municipal en cours
- Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 17 janvier 2010 à 11 heures à la salle des fêtes.

PATRICK HAMARD Commission fêtes et réceptions:

- Distribution des branches de sapin et décoration des rues le samedi 5 décembre.
- Arbre de Noël communal : il aura lieu le dimanche 13 décembre 2009 à 14h30 à la salle des fêtes. La répétition générale aura lieu le vendredi 11 décembre à 20h30 à la salle des fêtes. Les bénéfiques de la buvette seront répartis comme chaque année aux deux écoles.

ROMARIC LECOINTRE Commission Agriculture :

- Plantation des haies : actuellement 200 mètres de haies sont commandés. Les personnes intéressées peuvent déposer leur demande en mairie ou directement auprès de M. LECOINTRE Romaric.

JEROME BELLIER Commission Sports et loisirs :

- Pêche à la truite : elle a eu lieu le 21 novembre 2009. 10 kg de truites ont été achetées. Environ une quarantaine de truites ont été pêchées.

Sans autres questions la séance est levée le mardi 01 décembre 2009 à 23H15